



Demande rencontre juge enfant

Par bradstf

Bonjour,

Mon fils de 14 ans souhaite modifier de mode de garde.ainsi,il souhaite rencontrer un juge.cependant,il voudrait vivre cette expérience accompagné.doit-il prendre un avocat.

Merci,bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Votre fils peut se faire accompagner par un avocat ou une autre personne de son choix. S'il a un avocat, il pourra se confier à lui en toute confiance car le secret professionnel s'imposera même à l'égard des parents et du juge.

Notez que le fait d'être entendu ne garantit rien. L'enfant a le droit d'être consulté, mais le juge peut ignorer son avis.